

Centre hospitalier de Périgueux



DG TL/MHG



DECISION N° 109 573

DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER

- . Vu les articles L6143.7 et D714.12.1 du Code de la Santé Publique ;
- . Vu la convention de direction commune du 2 novembre 2015 entre le Centre Hospitalier de PERIGUEUX, le Centre Hospitalier de LANMARY, le Centre Hospitalier de SARLAT et le Centre Hospitalier de DOMME ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Monsieur Thierry LEFEBVRE, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Madame Anne ROUSSELOT-SOULIERE, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur Adjoint aux Centre Hospitalier de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;

DECIDE

Article 1 : en cas d'absence de Monsieur Thierry LEFEBVRE, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME à compter du 1er janvier 2016, délégation de signature est donnée, pour le Centre Hospitalier de SARLAT à :

- Madame Anne ROUSSELOT-SOULIERE, Directeur délégué au Centre Hospitalier de SARLAT.

Article 2 : la présente décision prend effet le 1er janvier 2016.

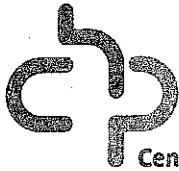
Périgueux, le 29 février 2016

Le Directeur

Thierry LEFEBVRE



Diffusion : Cadres de Direction - Secrétariat de la DRH (pour classement).



Centre hospitalier de Périgueux



DG

DECISION N° 117 449

DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER

- . Vu les articles L6143.7 et D714.12.1 du Code de la Santé Publique ;
- . Vu la convention de direction commune du 2 novembre 2015 entre le Centre Hospitalier de PERIGUEUX, le Centre Hospitalier de LANMARY, le Centre Hospitalier de SARLAT et le Centre Hospitalier de DOMME ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Monsieur Thierry LEFEBVRE, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Madame Anne ROUSSELOT-SOULIERE, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur-adjoint aux centres hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat et Domme ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 28 mars 2018 nommant Madame Evelyne JEANDEL, à compter du 1^{er} avril 2018, Directeur délégué du Centre Hospitalier de DOMME et chargée de la filière gériatrique des Centres Hospitaliers de SARLAT et DOMME ;

DECIDE

Article 1 : en cas d'absence de Monsieur Thierry LEFEBVRE, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME, délégation de signature est donnée pour le Centre Hospitalier de SARLAT à :

- Madame Anne ROUSSELOT-SOULIERE, Directeur Délégué au Centre Hospitalier de SARLAT

Article 2 : en cas d'absence de Madame Anne ROUSSELOT-SOULIERE, Directeur délégué du Centre Hospitalier SARLAT, délégation de signature est donnée pour le Centre Hospitalier de SARLAT à :

- Madame Evelyne JEANDEL, Directeur Délégué au Centre Hospitalier de DOMME

Article 3 : la présente décision prend effet le 19 juillet 2018.

Périgueux, le 19 juillet 2018

Thierry LEFEBVRE,

Directeur



Evelyne JEANDEL,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Evelyne JEANDEL".

Directeur délégué

Diffusion : Cadres de Direction – Secrétariat de la DRH (pour classement), Secrétariat DG, CH de DOMME